République Française Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton de Lagnieu



COMMUNE DE LEYMENT DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU SAMEDI 1er AVRIL 2023 N°7-2023

Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Absents : 2

Excusés avec pouvoir: 0

Votants:13

Date de convocation: 21/03/23

Objet : avenant au contrat de fortage CARALP

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} avril, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sou présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Denis Renault, Eric Elie.

Absents: Romain Grillot, Cindy Rochereau.

Secrétaire de séance : Josiane Charmont

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la société CARALP a entrepris un projet d'ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieudit « Les Fourches ».

Il explique que certains chemins de la Commune de Leyment situés dans le périmètre de projet de carrière ont été reclassés en terrains à usage agricole appartenant au domaine privé de la commune ; La Commune de Leyment et la société CARAL ont décidé d'intégrer ces nouveaux terrains dans le projet (délibération n° 33 du 22/10/2021).

Le contrat initial doit être modifié dans son article « Objet » par l'intégration de la parcelle ZH26.

Cette modification fait l'objet d'un avenant n°1 au contrat de fortage du 04/07/2014.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ce document.

Le Conseil Municipal, ouï le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de fortage du 04/07/2014.
- Donne pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme, Le Maire Lionel KLINGLERT

> Accusé de réception en préfecture 001-210102133-20230401-2023_07-DE Date de réception préfecture : 05/04/2023